



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2023  
Reçu en préfecture le 03/07/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230621-B20230620\_06\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT (départ de M. HERGAT avant le point 1), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR,

Absent avec procuration : David ROBINET à Roland BALCERZAK

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST



### **6. Objet : Service public de l'assainissement collectif - Constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées à Cattenom**

Vu l'article L. 1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-033 du 22 juillet 2021 portant statuts de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2021-31 en date du 18 février 2021 concernant la signature d'une convention d'autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'eaux usées avec Madame Gertrude WEISSINGER veuve MAGARD sur la parcelle cadastrée section 41 n° 198 à Cattenom,

Considérant que la CCCE a été autorisée à implanter une canalisation d'eaux usées sur la parcelle précitée,

Considérant les caractéristiques suivantes de la canalisation : diamètre 200 mm – linéaire 8 mètres,

Considérant la nécessité de rendre opposable aux tiers la présence de cette canalisation,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de constituer une servitude de passage de canalisations au bénéfice de la CCCE reprenant les éléments ci-dessus, laquelle fera l'objet d'un enregistrement auprès des services du Livre Foncier,

Considérant que la constitution de servitude ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité complémentaire à ce qui a déjà été versé en exécution de la convention d'autorisation de passage en terrain privé,

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'autoriser la constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées au bénéfice de la CCCE (fonds dominant : section 10 parcelle n°98 - 57570 CATTENOM) et à la charge du fonds servant suivant :**

**Ban de Cattenom (Moselle)**

Section	N°	Adresse	Surface	Propriétaire
41	198	MOSELBETT	24 a 25 ca	Gertrude WEISSINGER veuve MAGARD

- de dire que la constitution de servitude ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité complémentaire à ce qui a déjà été versé en exécution de la convention d'autorisation de passage en terrain privé,
- de prendre acte que l'acte constitutif de servitude en la forme administrative sera établi par le Président de la Communauté de Communes,
- de charger le 1<sup>er</sup> Vice-Président de représenter la Communauté de Communes à l'acte,
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 21 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET

